

N° D'ORDRE : 2018-018

MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER
E X T R A I T
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

En exercice : 29

Présents : 27

Pouvoirs : 06

Excusés : 02

Absents: 00

Qui ont pris part

à la délibération : 27

Date de convocation : 06 Mars 2018

SEANCE DU 12 MARS 2018

Etaient présents : M. VINCENT Gilles, Maire – M. BALLESTER Alain – Mme MONTAGNE Françoise – M. HOEHN Gérard – Mme ROURE Simone - M. MARIN Michel – Mme GIOVANNELLI Marie-France – M. LHOMME Bernard – M. KUHLMANN Jean – M. BOUVIER Remy – M. VENTRE Jean-Claude – Mme DEMIERRE Colette – Mme ROUSSEAU Brigitte – M. TOULOUSE Christian – Mme PICHARD Laure – Mme. MATHIVET Séverine - Mme LABROUSSE Sylvie – M. COIFFIER Bruno – M. PAPINIO Raoul – Mme LEVY Séveryn - M. CORNU François (arrivé à 18h40).

Pouvoirs : Mme DEFAUX Catherine à M. VINCENT Gilles, Maire – Mme ESPOSITO Annie à M. BALLESTER Alain – M. CHAMBELLAND Michel à Mme. MONTAGNE Françoise – Mme. BALS Fabienne à Mme. ROURE Simonne – M. GRAZIANI Frédéric à M. HOEHN Gérard – Mme. ARGENTO Katia à M. MARIN Michel.

Excusés : M. BLANC Romain - M. POUMAROUX Jean.

Secrétaire de séance : Mme LABROUSSE Sylvie.

6 – AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION RELATIVE AU GROUPEMENT DE COMMANDES D'ACHAT D'ENERGIE

Monsieur le Maire rappelle à Mesdames et Messieurs les conseiller municipaux que la commune de Saint-Mandrier-sur-Mer fait partie du groupement d'achat d'électricité, coordonné par le Symielecvar, pour les points de livraison (PDL)>36 kVA.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le marché en cours, passé entre le Symielecvar et Engie prendra fin au 31/12/18. Ainsi, il convient de signer cette convention afin de ne pas subir une interruption des services.

Le groupement de commandes a pour objet de répondre aux besoins récurrents des membres dans le domaine de la fourniture et acheminement d'énergie (électricité).

Le conseil délibérant,

- OUI l'exposé de Monsieur le Maire ;
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU la convention relative au groupement de commandes d'achat d'énergie.

DECIDE A L'UNANIMITE

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention relative au groupement de commandes d'achat d'énergie.

Fait à Saint-Mandrier-sur-Mer, le 13 Mars 2018, pour extrait conforme.

**Signé : Le Maire,
Gilles VINCENT**